

Probleme de copropriété

Par julie8989, le 07/08/2014 à 14:24

Bonjour,

je suis actuellement en séparation et mon ex conjoint souhaite me laisser gratuitement sa part de notre appartement que nous avons acheté en commun il y a trois ans.

Malheureusement je suis en accident du travail (sortant d'un contrat CDD)et je n'ai donc pas de revenu fixe lors que l'accident du travail s'arrêtera.

Puis je pour autant prendre le bien et le crédit allant avec à mon nom uniquement?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par domat, le 07/08/2014 à 15:19

bjr,

il faut séparer la propriété du bien et son financement.

pour mettre le bien qu'à votre seul nom, vous devez voir un notaire pour faire la mutation immobilière, bien entendu il y aura des frais puisqu'il s'agit d'une donation.

pour le crédit en cours, il faut demander à l'organisme de crédit s'il accepte que votre ex conjoint ne soit plus emprunteur, mais il n' aucune obligation d'accepter surtout si vous n'avez aucun revenu.

votre ex peut rester co-emprunteur du prêt même s'il n'est plus propriétaire du bien, mais c'est trés risqué pour lui car si vous ne remboursez pas,le prêteur demandera à votre de rembourser pour un bien qui ne lui appartient plus. cdt